Une fillette tuée par un cheval

A RONCQ

Un terrible accident qui a causé la mort d'une petite fille, s'est produit mardi vers 7 heures du soir, à Roncq, dans des circonstances vraiment tragiques.

M. Duprez, épicier en gros à Roubaix était allé accompagné d'un employé visiter sa clientèle à Roncq.

M. Duprez ayant dû s'arrêter chez M. Lecomte, épicier, rue de Bousbecques, donna l'ordre à son employé de continuer sa route.

Celui-ci monta dans la voiture et fouetta le cheval. Il s'arrêta à l'estaminet de la Poire d'Or, tenu par M. Dobbelaere. Là, il donna, sous la grand'porte à manger au cheval. Mais, craignant que son cheval ne prit peur et s'emballât, l'employé attacha, au moyen d'une chaîne, la roue gauche de la voiture à une autre roue qui se trouvait près du mur.

Au bout de quelques minutes, le cheval prit le mors au dents et partit au galop. Le conducteur se mit aussitôt à sa poursuite, mais il ne parvint pas à le rattraper assez tôt pour éviter un malheur. En effet le cheval ayant déjà parcouru 200 mètres, monta sur le trottoir de la pharmacie Dumoulin et renversa deux petites filles en train de s'amuser âgées toutes deux de quatre ans.

L'une, Clémence-Eulalie Pinoy dit *Stock*, fut mortellement atteinte. Elle reçut derrière la tête un coup de pied de cheval et une roue de la voiture lui passa sur le corps. Le coup de pied fut si violent que toutes les dents du devant de la bouche de la malheureuse enfant furent cassées.

La tête fut en même temps ensanglantée. Aux cris poussés par la blessée, une voisine, la femme d'un cordonnier, accourut bientôt suivie d'un grand nombre de personnes.

La petite Pinoy reçut d'abord les soins du pharmacien Dumoulin, puis du docteur Colisson, appelé à la hâte. Mais les soins furent inutiles. Un quart d'heure après, la petite fille rendait le dernier soupir.

Dire l'émotion ressentie par la population à la nouvelle de cet accident est inutile. On comprendra aussi combien est grande la douleur des parents. Nous avons vu la mère : *elle ne pouvait retenir ses* larmes.

Quant à l'autre petite fille, elle n'a heureusement reçu que quelques blessures sans gravité.

Un instant après, le cheval était arrêté par le fils de M. Lecomte, chez qui était descendu le propriétaire de la voiture M. Duprez.

Le frère de M. Duprez s'est rendu hier dans l'après-midi chez les parents de la victime.

Ajoutons que la petite Pinoy était la plus jeune des six enfants de cette malheureuse famille.

LILLE

Les fêtes universitaires

Les fêtes universitaires s'annoncent comme devant être très brillantes. Les préparatifs sont poussés activement.

Le Palais Rameau, richement décoré, éclairé à l'électricité, se transforme en une immense salle de banquet.

L'Hippodrome, l'Institut des sciences naturelles, le Théâtre, tous ces établissements seront aménagés de façon à émerveiller nos hôtes.

Déjà, les enfants des écoles communales, défilent devant la porte de Paris. C'est une répétition préparatoire à laquelle préside M. Toussaint, l'inspecteur des écoles... méconnu.

Les délégations

Voici la liste des délégations françaises et étrangères d'étudiants qui participeront à nos fêtes :

Pour la France : les délégués des Universités de Caen, Aix, Dijon, Lyon, Montauban, Marseille, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rouen, Toulouse.

Pour l'étranger : les délégués d'Edimbourg, d'Oxfort, des trois associations de Dublin, de Bruxelles, Gand et Liège, de Genève, Christiania, Pavie, Copenhague, Buda-Peste, Montreal, Bucharest et Prague.

Parmi les délégués, citons notamment M. Labonne, étudiant en médecine, président de l'Association générale des étudiants de Poitiers, ancien officier d'infanterie de marine, décoré de la Légion d'honneur et titulaire du dragon de l'Annam et de la médaille du Tonkin et M. Thaulow, ancien président des étudiants Christiania, peintre-paysagiste de talent, membre du jury au Salon des Champs-Elysées, chevalier de la Légion d'honneur.

Kermesse de l'Esplanade.

Le dimanche de Pentecôte sera la dernière journée officielle à Lille des fêtes universitaires, le programme comporte une visite à la Fête si populaire du « Denier des Ecoles laïques », des sommités scientifiques et littéraires qui répondront à l'invitation de la municipalité.

Le comité du « Denier » s'est déjà beaucoup occupé de l'organisation de sa fête, et les grandes lignes en sont arrêtées ; courses vélocipédiques, ascension aérostatique, concerts par nos meilleurs musiques, illuminations brillantes, bals, kermesse, rien ne manquera au programme, car il paraît superflu de dire que cette fête surpassera ses devancières, sa coïncidence avec les solennités académiques étant bien de nature à la faire profiter de l'immense affluence d'étrangers accourus pour saluer l'Université de Lille.

Chûte dans l'eau bouillante

Hier vers 10 heures et demie du matin, le jeune Alphonse Larzille, âgé de 4 ans, jouait devant la demeure de ses parents, rue de Lens, cour St-Michel.

Tout à coup, le pauvre bébé marchant à reculons tomba dans un chaudron rempli d'eau bouillante qu'on avait laissé sur le trottoir.

Heureusement, l'enfant fut retiré aussitôt par un témoin de l'accident, et il en a été quitte pour quelques légères blessures.

CHUTE GRAVE

Hier vers cinq heures du soir, M. Veret, 26 ans, menuisier pour le compte de M. Herbaut, entrepreneur, rue Rolland, travaillait dans une maison en construction. Tout d'un coupil perdit l'équilibre et tomba de l'échafaudage sur lequel il se trouvait, d'une hauteur de dix mètres sur le pavé.

Dans sa chute le malheureux s'est fracturé les deux jambes. Il a été transporté à l'Hôpital de la Charité.

GRAVE ACCIDENT AU VÉLODROME

Hier après-midi des jeune gens s'entraînaient sur la piste du Vélodrome. Lorsque l'un d'eux, M. Butin, qui tenait la tête, s'étant arrêté brusquement ceux qui le suivaient se jetèrent sur lui et furent lancés au-dessus de leur bicyclette.

M. Buyrette, l'un des coureurs eut l'épaule droite fracturée.

Un autre M. Bégeart, se fit une assez forte contusion au cuir chevelure.

Les autres n'ont reçu que des contusions sans gravité.

Commencement d'incendie. — Hier soir, vers cinq heures, un commencement d'incendie s'est déclaré au Cercle de étudiants de l'Etat, rue Nicolas-Leblanc, dans les tentures qui décorent la façade à l'occasion des prochaines fêtes Univernitaires.

Le feu a été été éeint presqu'aussitôt. Les dégats sont peu importants.

Renversé par un taureau. — Hier après-midi, M. Constant Lièvin, 45 ans, bouvier, place St-Martin, 15, travaillant au service de M. Cube, chevilleur à l'Abattoir, conduisait un troupeau de bœufs à l'Abattoir. Tout d'un coupun taureau le renversa et le foula aux pieds. Le pauvre homme eut le péroné gauche fracturé.

Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Accident. — Hier, vers cinq heures de l'après-midi, un gamin, ayant commis quelque déprédation dans le square de la rue Racine, était poursuivi par le gardien, lorsque brusquement, l'enfant et le garde se trouvèrent en présence d'une voiture.

Le cheval s'effara, et en se cabrant s'abattit. Les deux brancards de la voiture furent brisés. On n'a très heureusement pas d'accident de personne à déplorer.

LE NORD

Leos. — *Un anarchiste dangereux.* — Dans la première quinzaine de mai, les gendarmes du canton d'Haubourdin ont fait un coup de maître : ils ont arrêté un bûcheron comme anarchiste parce qu'il portait une hachette.

Cet ouvrier ayant fini son travail retournait chez lui. Il avait attaché son outil à sa ceinture.

Des gendarmes qui se trouvaient en tramway, prenant le bûcheron pour un individu dangereux, c'est-à-dire pour un anarchiste (on sait que pour Pandore l'anarchiste est le dernier des scélérats) descendirent du car et mirent le pauvre homme, ahuri, en état d'arrestation.

Cet ouvrier a été remis en liberté après avoir subi un long interrogatoire.

Elles ne sont pas amusantes les erreurs de Pandore !

Armentières. — *Vol* — Hier dans la matinée, le directeur des Halles s'aperçut, qu'on lui avait volé, dans le tiroir de son bureau, une *somme de 25 fr*, qui s'y trouvait renfermée.

Une enquête fut ouverte, mais elle n'a produit encore aucun résultat.

On suppose que l'auteur de ce vol audacieux s'est introduit dans le bureau lundi vers 8 heures du matin.

AVESNES

Fourmies. — *Les rentes des travailleurs.* — Un fileur du *Palais*, nommé Adam Edmond, voulant empêcher sa courroie de glisser sur la poulie mettait du blanc sur cette dernière, lorsqu'il eut la main prise entre la poulie et la courroie

Le pouce de la main droite a été arraché complètement

Un médecin appelé aussitôt n'a pu que faire l'amputation au bras de la main.

— Les conscrits de la classe 1894, ainsi que les ajournés des classes 1892-1893 sont informés que la Masse sera ouverte le jeudi 30 Mai 1895, à 6 h. du matin, pour le conseil de revision chez M. Vautier Degrelle, rue de la Paix.

Départ pour Trélon, à 7 h 1/2.

CAMBRAI

LA RÉUNION SOCIALISTE

de Caudry

C'est devant un auditoire très sympathique que nos amis du Parti ouvrier ont parlé, lundi dernier, à Caudry.

Le citoyen Fiévet fait l'historique des négociations entamées entre les fabricants de la place de Caudry et la chambre syndicale au sujet des longs rendements, négociations qui n'ont pu aboutir par suite de la honteuse reculade de la commission patronale

Il engage vivement les ouvriers tullistes à venir plus nombreux se masser sous la bannière syndicale et de préconiser par tous les moyens les idées corporatives.

Puis il démontre que l'action syndicale doit se doubler d'un mouvement politique sans lequel les réformes réclamées par la classe ouvrière risqueraient de rester lettre morte.

La causerie du citoyen Fiévet a été fort goûtée du public en général et des nombreux ouvriers tullistes en particulier, qui se trouvaient dans la salle.

Le citoyen Gosselin lui succède à la tribune.

Il fait le procès de la République bourgeoise qui n'a réalisé aucune réforme. Il dénonce l'alliance des cléricaux et des opportunistes pour combattre le socialisme et démontre aux applaudissements de l'assemblée que seule la République socialiste apportera au peuple avec plus de liberté et de justice plus de bonheur et de bien-être

Abordant un autre ordre d'idées, le citoyen Gosselin montre les conséquences désastreuses, pour la classe ouvrière, du développement du machinisme, industrialisant non seulement l'homme mais aussi la femme et l'enfant, ruinant le foyer domestique, compromettant l'avenir de l'espèce humaine.

Il indique les moyens de sortir de l'enfer dans lequel se débat notre malheureuse humanité, et fait un chaleureux appel aux républicains désabusés, aux petits commerçants, petits fabricants, qu'une concurrence de plus en plus redoutable menace chaque jour de la ruine.

Puis il remercie en termes émus les camarades de l'appui moral et matériel qu'ils ont prêté à sa famille durant son exil et sa détention.

Gosselin présente alors en quelques mots bien sentis le citoyen Chauvin dont l'apparition à la tribune est saluée par de longues acclamations.

Visiblement fatigué par les nombreuses réunions précédentes, le sympathique député de St-Denis, n'en a pas moins, pendant plus d'une heure, tenu l'auditoire sous le charme de sa parole éloquente et persuasive.

Son discours qui a produit une grande impression serait à reproduire tout entier, malheureusement faute de place nous devons nous borner à en donner une pâle analyse.

Chauvin a exposé avec une grande hauteur de vue les théories des socialistes et fait bon marché des calomnies que nos adversaires déversent sur nous quant aux idées internationalistes. Il a opposé la conduite de M. J. Simon, Burdeau et Tolain acceptant de partager la table de Guillaume II à celle des Bebel et Liebneck refusant de voter des subsides pour la guerre contre la France et punis de plusieurs années de forteresse pour avoir protesté contre l'anniversaire de l'Alsace-Lorraine.

Il flétrit l'Internationale jaune, et préconise l'alliance de tous les travailleurs par dessus les frontières. Puis il fait un tableau saisissant de l'avenir qui est réservé au prolétariat plus particulièrement intellectuel, aux petits commerçants, aux petits industriels, si ceux-ci ne s'unissent bientôt au Parti ouvrier.

Dans une magnifique péroraison, Chauvin adjure les ouvriers de venir nombreux au syndicat.

Le prolétariat maître des pouvoirs publics accomplira ce que la bourgeoisie maîtresse de la République depuis 20 ans a été impuissante à réaliser.

Un ordre du jour engageant les ouvriers à adhérer au syndicat, félicitant le député du groupe socialiste et saluant l'avenement prochain de la République sociale, a été voté à l'unanimité.

La séance a été levée au cri de *Vive la République sociale.*

Fontaine-au-Pire. — *Simple question.* — Serait-il indiscret de demander à M. le Procureur de la République quelle suite a été donnée à une affaire de viol dont a été victime il y a deux mois, une petite fille de notre commune ?

DOUAI

Inspection militaire. — Hier matin, M. le général inspecteur Thiou a passé en revue sur la Berce-Gayant, les 15e et 27e régiment d'artillerie et la 5e compagnie d'ouvriers d'artillerie.

La troupe arrivée à 7 h. 1/2 s'est placée aussitôt en ligne de bataille, face au cimetière. Les troupes à pied formaient la première ligne et les batteries montées et à cheval constituaient la seconde.

Le général inspecteur avec brillant état-major, est arrivé à 8 heures. La musique joue *La Marseillaise*, puis la revue commence.

En suite a lieu le défilé, qui a été superbe. Les batteries montées passent au trot, les pièces sont bien alignées.

La batteeie à cheval du 27e régiment d'artillerie défile au galop dans un alignement parfait.

Les batteries vont alors se masser dans le fond du champ de manœuvre et par une conversion reviennent en bataille, au grand trot se former face au général inspecteur.

A 9 heures la revue était terminée.

Aniche. — *Syndicat des Verriers.* — Les membres du syndicat des verriers sont priés de se réunir le samedi 1er juin, à 7 heures 1/2 du soir au siège social.

Ordre du jour : 1° lecture du procès-verbal ; 2° question relative aux indemnités ; 3° question des suppléments aux grandes mesures.

Tous les membres sont priés de se munir de *leur livret individuel qui leur sera rigoureusement réclamé* à l'entrée de la salle de réunion pour y avoir accès et pouvoir délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

— *Vol* — Hier, pendant la nuit des malfaiteurs se sont introduits dans la demeure de M. Delvigne, rue de la Rapperie, et ont enlevé deux paires de draps de lit, quelques essie-mains, une pièce de lard de la valeur de 2 fr. 20, un panier et un porte-monnaie avec quelques sous.

Delvigne qui demeure seul et travaille la nuit, avait l'habitude de fermer sa porte à clef et de mettre celle-ci sur la croisée et de fermer le volet.

Les malfaiteurs étaient peut être au courant de ce fait, car ils ont ouvert le volet, pris la clef et ouvert la porte, et ils ont fait leur razzia sans être dérangés.

Sin-le-Noble. — *Politique de sacristie.* — On nous écrit : En attaquant le *Réveil* dans son numéro de la *Quinzaine* du 12 mai, M. Hégo se sera sans doute trompé d'adresse. En effet, nous ne sommes pas peu surpris en constatant son silence. Il ne peut cependant pas invoquer l'abondance des matières, ni le manque de place. Ne vient-il pas d'agrandir le format de son journal. Et cependant il ne souffle mot des quelques observations que nous lui avons présentées.

En revanche, M. Rabier, député, y est traité de *pauvre homme*, pour avoir reproché aux généraux de l'armée française, de faciliter la propagande cléricale dans les casernes, en invitant les soldats sous leurs ordres à assister à une cérémonie religieuse. Il faut avouer qu'il y a là dequoi exciter l'esprit sectaire et dominateur d'un curé, et de quoi aussi lui surchauffer la bile, qu'il lui soit pardonné comme il pardonne à la franc-maçonnerie de n'être pas sa vassale

S'occupant des religions subventionnées par l'Etat, il trouve que les sommes allouées aux rabbins, aux pasteurs et à leurs séminaires sont trop élevées ; tandis que, au contraire, le culte catholique, pour ses séminaires, ne touche rien. Pas un centime, pas un liard, dit-il.

Et les 56 millions qui sont inscrits au budget des cultes pour la catholicité, est-ce les protestants et les juifs qui les empochent ?

Puisque cette somme, prélevée chaque année sur nos contributions ne compte pas pour vous, nous pourrions nous entendre ? Ayez un bon mouvement, aidez-nous, réclamons-en ensemble la suppression ; on ajoutera à cette somme celles payées aux autres cultes reconnus par l'Etat, et nous pourrons demander que ces 56 millions soient répartis pour venir en aide à la petite culture, ou bien encore, qu'ils soient versés pour établir une caisse nationale de retraite

Qu'en dites-vous, M. Hégo ? N'est-ce pas que nous ferions là une belle et bonne action ? Saint-Pierre, du coup, quand — dans l'autre monde — il nous verra arriver nous ouvrirait toutes les portes du paradis O béatitude !

DUNKERQUE

Enfant disparu. — Le jeune Arthur Baert, âgé de 11 ans, vendeur du *Nord-Maritime*, a disparu depuis hier. Ce jeune garçon était chargée de la tournée de Rosendaël, et hier soir, vers six heures, il était parti comme de coutume avec son paquet de journaux.

Des recherches ont été faites toute la journée d'hier et n'ont donné aucun résultat.

Concours de tir militaire. — Voici le résultat du concours de tir qui a eu lieu à la butte de la plage pour le 110e de ligne.

Revolver. 1er prix, médaille de vermeil : Fontaine, adjudant

Fusil, entre sous-officiers : 1er prix, Krysokosky.

Prix de l'année, 133 fr., Décupper.

Concours entre caporaux et soldats : 1er prix, Pourre, caporal.

Incendie à Mardyck

Le feu s'est déclaré hier dans une maison appartenant à Mme veuve Daniel, habitée par les époux Louis Butin, journalieas.

Cette maison, composée de deux demeures; l'une des deux a été entièrement détruite ainsi que le mobilier.

Les pertes se montent à 3000 fr.

Elles sont couvertes par une assurance.

VALENCIENNES

— *Accident à la gare.* — La voiture de M. Delgrange, rentier, rue de Mons, descendait le pont du chemin de fer se dirigeant vers la ville à une allure modérée, lorsque le cheval voulut entrer dans l'enceinte de la gare. Le cocher essaya de l'en empêcher.

Le cheval se cabrant vint s'abattre contre la boutique d'une marchande de friandises, située près de l'entrée.

A ce moment une jeune dame, Mme Mathurin Fransous qui allait faire des emplettes à cette boutique, fut renversée par un coup de tête du cheval dans la poitrine.

Des soins lui furent donnés à la buvette de la gare. Cette dame contusionnée sur plusieurs parties du corps, se plaint en outre de douleurs internes. Elle a pu regagner à pied son domicile.

— *Prisonnier volontaire.* — Le nommé Appolinaire Lemaire, âgé de 30 ans, s'est constitué prisonnier dans la soirée d'hier se déclarant l'auteur d'un vol de 125 francs et d'une montre en argent, commis dimanche au préjudice de M. Brayère, cultivateur à Taisnière-sur-Hon, au service duquel il était en qualité de garçon de ferme.

Lemaire a été mis à la disposition du procureur de la République.

L'exposition régionale. — La société des Exposants a donné sa fête particulière.

Chaque exposant avait droit à vingt cartes d'invitation. On peut dire cette fois que l'enceinte de l'exposition a contenu six mille personnes.

Tous les sceptiques, tous les contradicteurs de cette fête du travail, de l'industrie et des beaux-arts, et ils étaient nombreux, devront remiser pour une date lointaine leurs prédictions de mauvais augure et intéressées.

Malgré les cris, malgré les artifices plus ou moins déguisés de gens intéressés dans la non réussite de cette entreprise, l'exposition est assurée d'un grand succès.

Le Casino-Concert a son éclat le plus grand et les artistes qui composent la troupe, tous choisis, savent remplir consciencieusement leur rôle.

Ils nous est impossible, sans faire preuve de partialité de passer sous silence l'inimitable Charley qui dans ses scènes militaires est absolument désopillant.

Son entrée provoque toujours un fou rire dans l'auditoire.

En somme tout est bien à l'exposition, le seul reproche à adresser à l'administration, c'est le manque d'urinoirs et de commodités pour les dames.

GRAVE MÉPRISE DE DOUANIERS

à Hordain

Avant-hier, M. Demoutier, retournait en voiture, vers 11 heures du soir, de Bouvignies à Hordain, lorsqu'arrivé près de l'Ermitage, il entendit plusieurs coups de feu. En même temps, son cheval tombait inanimé sur le sol et le conducteur était violemment projeté sur le pavé.

Des douaniers, postés en cet endroit, croyant qu'ils avaient devant eux une voiture de fraudeur, avaient déchargé leur fusil sur le cheval qui fut tué net.

M. Demoutier va porter plainte en dommages-intérêts contre la douane.

Aux mines de Vicoigne

Dimanche dernier, les ouvriers étaient appelés à se prononcer pour l'acception ou le rejet d'un règlement à la caisse de secours et de retraite.

Le réglement de la Compagnie a été rejeté par 274 voix contre 84 seulement.

Voilà un résultat dont la Compagnie n'a pas lieu de se montrer fière.

Marquette. — *Coups de feu.* — Dernièrement, pendant la nuit, M. Dufour, dit « Lanion », cabaretier et cultivateur demeurant sur le chemin de Marquette et d'Emerchicourt, entre les deux villages, fut réveillé par un bruit qui se produisait dans une remise. Il se leva, monta au grenier et tira un coup de revolver en l'air en criant : au voleur.

Au même moment, un individu sortit de la remise conduisant un mulet par la bride. Dufour tira un nouveau coup de feu, cette fois sur l'individu qu'il atteignit à l'oreille. Il descendit et reconnut dans le blessé un maquignon d'Aniche, dit «Gros Henri».

Celui-ci, qui venait d'acheter un mulet à Cambrai, s'était couché dans la remise, un peu ému.

La blessure de cet individu ne présente aucune gravité. La gendarmerie de Bouchain a ouvert une enquête

PAS-DE-CALAIS

LES SCRUTINS DE DIMANCHE

Aux Mines de Courrières

Ainsi que nous l'avions annoncé, les mines de la Compagnie de Courrières étaient appelées à élire, dimanche dernier, un arbitre ouvrier pour la liquidation de l'ancienne caisse de secours et de retraites.

Voici les résultats du scrutin :

Inscrits : 3,715 ; votants, 1,570 : Basly. 1,558 voix ; nuls et autres, 12.

L'article 11, du décret ministériel du 25 juillet 1894, porte que pour être élu au premier tour de scrutin comme arbitre, il faut réunir la majorité des inscrits, soit 1858 voix, et non la majorité des votants. Bien que notre ami Basly ait eu presque la totalité des suffrages exprimés, un second tour de scrutin est nécessaire. Il aura lieu, selon l'affiche de la Compagnie, dans son article 5, le dimanche 2 juin, dans les divers bureaux électoraux, de huit heures du matin à quatre heures du soir.

Aux mines de Nœux

Voici les résultats du scrutin qui a eu lieu dimanche pour l'acceptation ou le rejet d'un règlement établi par la Cie et soumis au vote des ouvriers.

Inscrits	3919
Votants	3037
Pour l'acceptation	1657
Pour le rejet	1380

Conformément à la loi du 29 juin 1894 et au décret ministériel du 25 juillet de la même année la Cie des mines de Nœux n'ayant pas réuni la majorité des suffrages des électeurs inscrits soit 1960 voix, le règlement de la Cie est rejeté.

Voilà qui n'est pas fait pour faire rire le père Agniel et son comparse Robinet. Encore une fois, ils en seront pour leurs frais, bien qu'ils aient déployé en tirailleurs tous les employés du fond et du jour et que ces derniers aient accaparé tous les bureaux et distribué des bulletins aux ouvriers en disant à ceux qui ne savaient pas lire. Voici le bon.

BÉTHUNE

Les courses. — Les courses de Béthune auront lieu, cette année, le dimanche 7 juillet, sur l'hippodrome de Labuissière.

Les affaissements de Lens

Par suite d'importants affaissements survenus dans le marais de Lens et provoqués par l'exploitation souterraine des mines, une vaste nappe d'eau stagnante recouvre ces propriétés communales depuis plusieurs années.

En présence de l'indifférence du Conseil municipal vis-à-vis de cet état de choses la pétition suivante revêtue de 50 signatures parmi lesquelles celles des docteurs Biolet et Gosselin vient d'être transmise à M. le Préfet du Pas-de-Calais.

« Les soussignés habitants de Lens, rue de l'Abattoir, rue du Quatorze-Juillet et rue du Marais, ont l'honneur de venir vous exposer que ce quartier est devenu complètemont inhabitable par suite des odeurs pestilentielles qui se dégagent des terrains environnants.

» Cet état de choses pouvant occasionner des maladies épidémiques surtout par la chaleur qu'il fait en ce moment vous prient de vouloir donner des instructions à la commission d'hygiène qui prescrirait les mesures nécessaires pour faire cesser tout danger. »

Lens. — *Fête communale.* — Voici le programme des divertissements organisées à l'occasion de la fête communale qui aura lieu cette année les 9, 10 et 11 juin.

Dimanche. — Tir à l'arc au berceau sur la place de l'école Jeanne d'Arc. Tir à l'arbaléte boulevard des Ecoles.

Lundi. — Tir aux canards au lieu « Monaco », promenade militaire en ville et tir à la cible. Courses à pied pour hommes depuis la rue d'Annay jusqu'au chemin de Loison.

Tir à la perche, route de Béthune et Coron de la Bataille.

Jeu de javelots, rue du Bois, rue de Lille, rue du Chapitre.

Jeu de Billons, rue de la Battaille, chemin d'Aix, rue de Lille et route d'Arras. Grande fête nautique à 10 heures du matin organisée par la société « Les Dauphins Lensois ».

Mardi, à 4 heures du soir, boulevard des Ecoles, départ du ballon « Ville de Lens », cubant 1200 mètres cubes, suivi d'une fête de gymnastique. Concours de pigeons voyageurs. Jeu de seau, rue de Lille. Carroussel aérien, rue des Récollets et, à 10 heures, sur la Grand'Place, feu d'artifice, tiré par M. De Bar, de Marcq-en-Barœuil.

Pour la valeur des prix, consulter les affiches.

— *Concert.* — La musique ouvrière de cette ville voulant remercier la population des sympathies qu'elle ne cesse de lui témoigner, offrira aux lensois un concert, samedi prochain à 8 h. du soir, sur le kiosque de la Place de la République.

Cette société fera entendre les morceaux qu'elle exécutera le lendemain 2 juin, au concours international de Péronne auquel elle doit prendre part.

Nous publierons le programme de ce concert dans un prochain numéro.

Liévin. — *Concours de tir.* — La société « La Sentinelle » de Liévin, organise sous la présidence d'honneur de M. de Fernez, conseiller d'arrondissement et maire de Liévin un grand concours international de tir à la carabine Flobert, qui aura lieu au stand de la société rue Victor Hugo du 29 mai au 45 août prochain. Les prix sont nombreux. A citer, ceux offerts par MM. le président du Conseil des Ministres, le Ministre de l'Intérieur, le préfet du Pas-de-Calais, le sous-préfet de Béthune, Déprez, sénateur, Lobry, président de la société, la Compagnie du gaz de Liévin, Boucher-Cadart, président du Conseil général du Pas-de-Calais, la Compagnie du chemin de fer du Nord, etc.

Sur demande au président des feuilles de route pour parcours individuel à moitié prix, sur le réseau du Nord seront adressées aux tireurs.

Sallau. — *Voies de fait.* — La gendarmerie recherche en ce moment plusieurs individus que l'on suppose habiter Fouquières-les-Lens qui après avoir brisé plusieurs carreaux de vitre à l'estaminet tenu par M. Etienne Picavet, ont roué de coups Mlle Blanche Delvallet, servante dans cet établissement.

Hénin-Liétard. — *Accident.* — Lundi dans l'après-midi, le nommé Georges Lamoury, brouetteur de bois, à la fosse du Tonkin, tomba si malheureusement sur un *truc* de bois, qu'il se fit une entorse du genou gauche.

Carvin. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira demain, vendredi, 31 mai, à quatre heures du soir dans une des salles de la mairie.

Ordre du jour :

1° Achèvement du budget additionnel de 1895. — 2° Art. 4, 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour de la seance du 21 mai courant. — 3° Budget primitif de 1896 et annexes. — Divers.

Vermelles. — *Société de secours mutuels.* — Une société de secours mutuels est en formation chez le citoyen Fauvet-Demarque, cabaretier aux corons du Philosophe.

Les citoyens désireux d'en faire partie sont priés de se présenter dimanche à la réunion qui aura lieu à 4 heures, au siège.

MOUVEMENT OUVRIER

Parti ouvrier

Section lilloise. — Réunion générale extraordinaire, mardi 3 juin, à 8 heures du soir de tous les membres de la section lilloise, 28, rue de Fives, au *Tivoli Lillois*.

Ordre du jour : Choix des candidats aux élections cantonales.

Comité St-Michel. — Ce soir jeudi, réunion extraordinaire au siège à l'*Aigle d'Or*, rue Manuel.

Causerie par un membre du Parti.

Libre-Pensée socialiste : Les Droits de l'Homme, 56, rue des Guinguettes.

IIe Fête civile, dimanche 2 juin à 5 heures, fêtes de naissance et d'adolescence suivies de Bal.

Comité cantonal d'Haubourdin. — Réunion des délégués de toutes les sections du canton d'Haubourdin, le Lundi de la Pentecôte, à Emmerin.

Présence des délégués indispensable.

Comité fédéral. — Comme ce mois-ci la Commission exécutive est occupée tout entière avec l'élection législative de la 4e circonscription de Lille, nous avertissons les délégués du Comité fédéral que la réunion générale est reportée au 1er dimanche de juin.

Son ordre du jour porte : Elections cantonales.

Lomme. — Dimanche 2 juin 1895, réunion du Comité central, à l'*Ancien Cocher* à 5 heures 1/2 du soir. Présence indispensable.

Seclin. — Réveil Seclinois. Réunion le 1er et le 3e samedi de chaque mois.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 29 Mai 1895

Présidence de M. Dassonville

Lille. — *Un ouvrier sans travail.* — Valot, Louis, ouvrier chapelier, quittait la maison Jacquin, de Nemours au mois de mars dernier. Depuis il n'a pu retrouver d'ouvrage. Errant de ville en ville, frappant à toutes les portes, il est arrivé à Lille lundi dernier. Comme il était absolument sans ressources et à bout de forces, le syndicat lui a donné 3 francs. Cette somme épuisée, le malheureux Varlot s'est vu arrêter pour vagabondage. Il raconte d'ailleurs très dignement son histoire au tribunal qui est obligé de l'acquitter.

Vols. — Nous avons noté hier le vol d'une montre commis par le nommé Rousseau, Henri au préjudice de son frère Jules. Rousseau Henri, sujet très mal noté, est condamné à un mois de prison.

Le nommé Duflot, Joseph, qui fut surpris la main dans la poche d'une dame, à qui il il voulait prendre le porte-monnaie en pleine rue, est condamné à 2 mois.

La nommée Marie Ducret, dont nous avons également parlé, avait dérobé à l'hôpital St-Sauveur ou elle était en traitement depuis un mois, une taie d'oreiller, une chemise de femme et six œufs. Le tribunal la condamne à 6 jours de prison.

Roubaix. — *Sommeil malheureux.* — Le 35 mai dernier, Désiré Derume, cabaretier et peintre, rue Pierre de Roubaix, ayant passé la soirée à servir à boire chez sa mère, rentrait chez lui à une heure du matin. Sa femme tardant à lui ouvrir la porte, Derume s'assit sur le seuil et quand il se réveilla, il s'aperçut qu'on l'avait soulagé de sa montre, de son potre-monnaie contenant 4 fr. 90 c. et de quelques friandises qu'il rapportait pour ses enfants.

Le lendemain matin, il eut l'idée d'aller au Mont de Piété et y arriva juste au moment où le voleur, Vandenhende Victor, venait d'engager la montre. Vandenhende avait pour complice le nommé Vanlacke Alfred. Le tribunal les condamne le premier à 1 an, le deuxième à 3 mois de prison.

Accusations de vagabondage. — Jules Gadenne a été trouvé couché dans une briqueterie. On l'accuse de n'avoir pas de domicile. Il représente qu'étant tireur de bateaux, il est exposé à se trouver tantôt dans un endroit, tantot dans un autre et qu'il dort ou il se trouve. Il offre de prouver qu'il travaille chaque fois qu'il le peut.

Le tribunal remet son jugement pour complément d'information

Le nommé Cuvelier Jules, âgé de 20 ans, est sorti récemment d'une maison de correction et il n'a rien fait depuis Mais il déclare qu'il veut s'engager et le tribunal l'acquitter

Autres affaires. — Sont appelées différentes affaires encore.

Fraude. — Sont condamnés : Bauvens Elise, à 2 mois de prison et 500 francs d'amende ; Corbusier Clémence, 3 jours et 500 francs ; Vandebeuck Jean-Baptiste, à 48 heures de correction.

Vol. — Duflos, Joseph, 2 mois de prison.

Coups. — Eusèbe, Jules, 16 fr. d'amende ; Verschuere, Théophile. 2 mois de prison.

Bris de clôture. — Vermeulen. 48 heures de prison ; Leenkoregt, 16 jours,

Ivresse, rebellion, etc. — Braye, J.-B., 2 mois de prison ; Devischer, 4 jours ; Cornaert, 4 jours avec sursis ; Wemmers, 10 jours.

Mendicité. — Bocquet Henri, 48 heures de prison.

Vagabondage. — Prudhomme Henri, 1 mois.

Infraction à arrêté d'expulsion. — Bouillet, 15 jours ; Runfels. 3 mois ; Davemport, 8 jours.

Le tribunal acquitte Vandenbroucke A. et Léon inculpés de vol ; il remet à ses parents le jeune Levelle Paul, sous le coup de la même accusation.

Remises : à 3 semaines, l'affaire Richebé (fraude) ; au 12 juin, l'affaire Reynaert Cyrille (vol), avec liberté provisoire à l'inculpé.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAMBRAI

Audience du 24 mai 1895

Legouffe et Hocquet, de Raillencourt, sont condamnés, le premier à 16 fr. d'amende, le second à 25 fr. de la même peine, pour outrages par paroles au garde-champêtre Boittiaux.

— Les époux Gustave Savary, d'Iwuy, étaient poursuivis pour vols d'outils et de linge au préjudice de la dame veuve Wrelle, Savary est acquitté du chef de vol d'outils ; mais sa femme, née Bricout, est condamnée à un mois de prison avec sursis, pour le vol de linge, qui a été reconnu.

— 16 francs d'amende sont infligés au nommé Emile Moguier, du Cateau, pour coups à la veuve Delattre et à sa petite-fille, blanchisseuse.

— Pour avoir giffié la femme Deckesel, de Masnières, le nommé Brandernbruger, verrier, est condamné à 10 fr. d'amende.

— Trois souteneurs, Emile Penne, Ernest Gustin et Louis Desruelles, sont condamnés chacun à 15 jours de prison pour avoir roué de coups leurs collègues Arthur Happe et François Happe, sur la place au Bois, à Cambrai.

— Un amateur de dépuratif, Henri Martel, du Cateau, s'entend condamner à 48 heures de prison, pour vol de cresson à Neuvilly.

— La femme Pommereuil, de Masnières, qui s'est emportée jusqu'à giffler la femme Deckesel, est condamnée à 10 fr. d'amende.

— J.-B. Coutant, de Béthencourt, était poursuivi pour outrage au garde, ivresse et rebellion, 25 fr. et deux fois 5 fr. d'amende devront le colmer une autre fois.

— Un particulier de Bertry, Désiré Malaquin a roué de coups Léopold Dumoulin. 15 jours de prison.

— 25 francs d'amende [illegible] ensuite infligés 1° à Arthur Tellier, verrier à Mas[illegible] pour coups aux sieurs Fiévet et Sarotin, de R[illegible] ; 2° à Doisy à Carnières ; 3° à Pruvost, d'Escaudin, pour coups à Lesnon ; 4° à Oscar Lerbier. 18 ans, terrassier au démantèlement de Cambrai, pour vol d'une pelle. Ce dernier profite de la loi Bérenger.

VÉRIFIEZ TOUJOURS

Ecrit sur chaque boite avec bande fermée,
Figurant sur les pains, dans la pâte embaumée,
Le titre du Savon des Princes du Congo.
De sa bonne origine est l'authentique sceau.

G. Gnotar, au Savonnier Victor Vaissier.

HERNIES

DESCENTES, EFFORTS

M. J. BARBRY, bandagiste-spécialiste, breveté s. g. d. g., inventeur médaillé de la **Nouvelle Ceinture Herniaire**, sans ressort d'acier, d'une contention parfaite, gêne nulle, solidité garantie, prévient toutes les personnes désireuses d'alléguer leurs souffrances, que perfectionnant toujours son système, il s'engage, à partir d'aujourd'hui à maintenir **toutes les hernies**, même les plus volumineuses, par ses procédés tout spéciaux.

M. J. BARBRY est à consulter chez lui, tous les jours. Pour les cas difficiles les personnes traitées ne paient qu'après complète contention, à la condition qu'elles aient une ordonnance de leur médecin, ou qu'elles offrent une garantie quelconque. M. J. BARBRY se tient à la disposition de mes sieurs les médecins pour contenir les cas difficiles q